

## **REUNION DU MARDI 27 JUIN 2023**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS LE VINGT-SEPT JUIN A DIX-NEUF HEURES TRENTE,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Laurent LEMARCHAND, Maire de SALLENELLES.

Étaient présents : Mesdames Pascale DAGORN – Paola CHRETIEN – Noémie GERMAINE – Catherine MARTIN-LELIEVRE

Messieurs Jérôme MAHEUX - Charles VEAUX - Mr. Christophe BUSSON - Mr. Junior BRICHART

A été élu secrétaire de séance : Christophe BUSSON

-----

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande au conseil l'ajout à l'ordre du jour d'une délibération concernant la création et l'adhésion à l'AMCBP.  
Le conseil accepte l'ajout.

### **1/ Approbation du Conseil du 9 Mai 2023 :**

Le conseil du 9 Mai 2023 ne soulève aucune remarque

### **2/ Infos du Maire :**

Le maire informe qu'il a été amené à signer certains devis :

Nouveau matériel informatique : Devis de 1000€ pour le renouvellement du matériel informatique afin de pouvoir supporter les mises à jour imposées par les logiciels de comptabilité.

Chemin du Moulin d'eau : Nous devons refaire le fossé afin de permettre l'évacuation de l'eau pluviale afin de ne pas revivre le problème d'évacuation de l'hiver dernier. La SAFREC a présenté un devis de 2000€ pour le curage du fossé et enlèvement de la terre.

Présentation d'un projet d'animation avec pose de plaques en inox à fixer au sol près des grilles d'évacuation des eaux pluviales avec l'inscription « ne rien jeter ici commence la mer » afin de sensibiliser sur les déchets en mer. Un devis a été présenté pour l'achat de 20 plaques, pour un montant total de 420€. Le conseil a validé cette animation, nous allons nous renseigner si un programme sur ce sujet existe à la région

Une subvention de 3000€ va être versée par la préfecture pour le soutien aux communes disposant d'un site Natura 2000 et pour la protection de la biodiversité.

Les travaux de maçonnerie du mur du cimetière et du mur de la cour de la mairie sont toujours d'actualité mais reportés suite à de gros problèmes en personnels de l'entreprise.

Concert de Noël : Proposition d'un concert de gospel avec la chorale Arpador le samedi 9 décembre au soir. Le conseil accepte le projet de spectacle de fin d'année et décidera ultérieurement des modalités, dont le prix d'entrée.

Voyage jumelage Belgique : Déplacement en Belgique le 25, 26 et 27 Aout 2023 proposé aux habitants de Sallenelles. Le programme est affiché et consultable en mairie.

Zonage assainissement des eaux : Le nouveau zonage d'assainissement de NCPA a été validé par la préfecture. Le maire informe qu'il s'était déplacé à l'enquête publique pour modifier le projet. Notre révision du plu n'était pas prise en compte, ainsi que des erreurs au niveau de maisons situées chemin du moulin d'eau. Toutes les remarques ont été retenues.

Aménagement place de la Baie : L'aménagement est prévu pour cet hiver. Le devis de 18.780€ a été choisi par le conseil (4 votes pour, 2 votes contre et 3 abstentions). Une autre solution plus végétale a été envisagée et finalement abandonnée, projet trop cher pour notre commune.

Le Maire informe que l'adjoint technique Christophe BUOT est titularisé suite à la formation d'intégration validée par le CNFPT. Un arrêté de titularisation sera pris et sera effectif au 1er Juillet 2023.

### **3/ Régularisation éventuelle du foncier Maison de la Nature**

Une demande a été faite par le département pour récupérer le petit bout de route qui longe la maison de la nature et dessert le parking des employés.  
Après discussion le conseil refuse cette demande.

### **4/ Délibération - Création, adhésion à l'association AMCBP (A la mémoire des combattants de la Brigade Piron) et désignation des représentants**

La commune de Sallenelles a la volonté de commémorer les 79eme et 80eme anniversaires de la libération de la Normandie. A cette occasion, il a été décidé de rendre un hommage particulier aux combattants de la brigade Piron, unité belge qui a participé à la libération des communes du Calvados situées à l'Est de l'estuaire de l'Orne.

Cette association sera constituée pour une durée illimitée et aura pour objet de perpétuer la mémoire des combattants du '1er Groupement Indépendant Belge' connu sous le nom de la Brigade Piron pour leur participation à la bataille de Normandie dans le cadre de l'opération « Paddle »

- En œuvrant prioritairement à l'édification sur le territoire qu'ils ont contribué à libérer, d'un mémorial permettant d'entretenir leur souvenir.
- En se proposant de coordonner les commémorations en leur honneur sur les territoires des communes françaises qui le souhaitent.

- En favorisant, à la lumière de leurs engagements, toute action ou tout projet permettant d'entretenir et de développer le devoir de mémoire.

Le siège social de l'association sera situé à la mairie de Bénerville-sur-Mer, sise 2 rue du Ricochet, 14190 Bénerville-sur-Mer.

L'association aura pour dénomination sociale le nom « A la mémoire des combattants de la brigade Piron » et comme sigle, l'acronyme « AMCBP »

Il est donc proposé de procéder à la création de l'association AMCBP en collaboration avec les autres acteurs, de mandater en ce sens un représentant de la collectivité pour la participation à l'assemblée générale constitutive lequel aussi sera le représentant à compter de l'adhésion, d'autoriser l'adhésion de la commune et le paiement de la cotisation.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu les statuts de l'association AMCBP,

Considérant que le conseil municipal souhaite participer à la création de l'association « AMCBP »

Considérant que le conseil municipal souhaite procéder à l'adhésion de la commune à l'association « AMCBP » et s'acquitter de la cotisation correspondante,

Considérant que le conseil municipal doit désigner un membre mandataire pour participer à l'assemblée générale constitutive,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

MANDATE Monsieur Junior BRICHART pour participer à l'assemblée générale constitutive et représenter la commune de Sallenelles.

MANDATE en tant que suppléante et à compter de la création de l'association, Madame Pascaline DAGORN qui représentera la commune lors de l'absence de Monsieur Junior BRICHART.

DECIDE que la commune adhèrera à l'association AMCBP à compter de sa formation,

AUTORISE l'acquittement de la cotisation correspondant à cette adhésion,

PRECISE que cette délibération sera adressée à l'association AMCBP.

Pour : 9      Contre : 0      Abstention : 0

## **5/ Tour de table des commissions :**

Comités des fêtes : Jérôme Maheux informe que la foire aux greniers du dimanche 25 Juin s'est très bien passée. La prochaine foire aux greniers aura lieu le 10 Septembre 2023.

Catherine Martin Lelièvre informe que :

- L'animation sur les hirondelles aura lieu le samedi 30 septembre de 10h à 12h et sera animée par la Maison de la Nature. Durant cette journée le Sel de la Baie sera présent (système d'échange de services). Un flyer sera distribué au mois d'août.
- L'inauguration du rucher conservatoire de Sallenelles a eu lieu le lundi 5 Juin à côté de la maison de la Nature et s'est bien passé.

## **6/ Questions diverses / Tour de table :**

Catherine Martin Lelièvre fait remarquer que la peinture sur la porte du poste électrique Enedis s'écaille, un vernis sera appliqué pour y remédier.

L'ensemble des ordres du jour étant vu et aucun autre sujet abordé  
La séance est levée à 21 heures 10 minutes.

Le Maire

Le Secrétaire

Le Conseil Municipal